Image not found or type unknown

OBLIGE ALIMENTAIRE DES PETITS-ENFANTS

Par **mounette84**, le **16/05/2011** à **14:16**

BONJOUR J'EST PLACE ME MERE EN 2006 EN MAISON DE RETRAITE , J'EST CONTACTE EN 2006 TOUS LES PETITS ENFANTS (4) POUR LES TENIR AU COURANT DE LA SITUATION CAR LEUR GRAND MERE A UNE PETITE RETRAITE
JE LEURS EXPLIQUER QU'IL ALLEZ FALLOIR REMPLIR DES DOSSIERS POUR UNE AIDE , 2 ET MOI MEME ONT SIGNER LES DOSSIERS ET 2 AUTRES PETITS ENFANTS DEPUIS REFUSENT , IL ME DISAIT QU'ILS NE VOULER PAS DONNER UNE AIDE .J'EST FAIT APPEL A UN JUGE NOUS AVONS MIS MA MERE SOUS TUTELLE ET NOUS AVONS ETE AUX JUGES DES FAMILLES EN 2011 PAR CONVOCATION , TOUS LES OBLIGES QUI AVAIT SIGNER ETE LA SAUF 2 .
1 N'A DONNER AUCUNE PROCURATION POUR SE FAIRE REPRESENTER
IL VA ETRE APPELER PAR HUISSIER , ET LE 2 eme A DEMANDE A FAIRE REPORTE L'AUDIENCE POUR CONTITUER UN DOSSIER EN FAISANT DIRE QUE SA GRAND MERE L'AVAIT DELAISSEE ETANT JEUNE , ABSOLUMENT FAUT .
LE JUGE NOUS A DONNER RDV EN OCTOBRE ,QUEL DOCUMENT FAUT-IL QUE JE TROUVE POUR DIRE QUE MA MERE N'A JAMAIS DELAISSEE LES PETITS ENFANTS ON NE PEU HELAS L'INTERROGE ,ELLE N'A PLUS SA TETE .ELLE AVAIT ELEVE UN DES DEUX DE SA NAISSANCE EN 1966 JUSQU'EN 1995 ,C'EST CELLE-CI QUI DIT QUE MA MERE NE SAIT PAS OCCUPEE D'ELLE .
COMMENT FAIRE POUR CONTREDIRE CE MENSONGE.
Mme BARRE MARTINE

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **17:30**

Merci d'écire en minuscules

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés